



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 26/10/2026

Séance du 15 octobre 2026

**Le Conseil Municipal, convoqué le 08 octobre 2026, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ (à compter de la question n° 2), M. Franck DEFRASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAUT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 2), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN (à compter de la question n° 2), M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : Mme Anne-Rachel SCHERTZ

Étaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Bruno CAIRE, M. Jérémy JEANVOINE

Procurations de vote : M. Patrick BOUZAT à M. Guillaume BAILLY, M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Clément DARCQ à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à Mme Marie GRUILLOT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Jérémy JEANVOINE à Mme Lydie FRANCAUT

OBJET : 23 - Congrès - 4ème répartition de l'année 2026

Délibération n° 008439

23
Congrès - 4ème répartition de l'année 2026

Rapporteur : Mme Christine WERTHE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	06/10/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport porte sur l'attribution d'une subvention pour l'organisation d'un congrès par l'association Centre de Recherche sur Pseudomonas dans le cadre du fonds d'aide aux congrès pour un montant total de 2 000 €.

I. Le fonds d'aide au congrès : rappel

Besançon se positionne comme Ville de Congrès, avec sa stratégie d'aide aux organisateurs de congrès qui s'appuie sur un fonds d'aide dédié et une action de promotion et de développement du Tourisme d'Affaires et de Congrès confiés à l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon et son « bureau des Congrès », en charge de la prospection, de l'accompagnement et de l'accueil des congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès via son fonds d'aide se base sur des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

De aides en nature complémentaire à la subvention peuvent aussi être attribuées dans le cadre du fonds d'aide (prêt de plantes, de grille, impression de calicot,...).

II. Attribution d'une subvention à un congrès privé

Après prise en compte des critères d'attribution, il est proposé d'attribuer la subvention de **2 000 € à l'association Centre de Recherche sur Pseudomonas** qui organise du 18 au 20 novembre 2026 le « 9^{ème} symposium International sur les peptides Antimicrobial (AMPs) ».

Objet du congrès

Les peptides antimicrobiens (AMPs) sont de petits peptides de défense de seulement quelques acides aminés très diversifiés et largement produits par les organismes vivants, des micro-organismes aux mammifères incluant l'Homme. Ils jouent un rôle clé dans l'immunité innée et agissent également comme molécules de compétition permettant aux micro-organismes de coloniser une niche. Face à la crise mondiale de la résistance aux antibiotiques, les AMPs représentent une stratégie thérapeutique prometteuse et une alternative aux antibiotiques conventionnels pour lutter contre les bactéries multirésistantes. De plus, certains présentent des activités additionnelles, telles que des effets anti-biofilm, anti-inflammatoires ou de cicatrisation, ce qui en fait des molécules prometteuses pour des applications en médecine humaine, en agriculture et dans l'industrie agroalimentaire, dans le cadre du concept One Health.

Portage scientifique :

Ce symposium est coorganisé par deux chercheurs de l'Université Louis Marie Pasteur s'appartenant à deux instituts différents (Vincent Humblot de l'institut FEMTO & Katy Jeannot UMR Chrono-environnement et responsable du laboratoire de bactériologie au CHU de Besançon) qui témoignent de la transversalité de ce symposium.

Budget :

Le budget global du symposium se monte à 66 450 €.

Déroulement prévisionnel :

Le congrès se déroulera à la Maison des Sciences et de l'Environnement

Sont attendus 120 congressistes dont 80 étrangers et cela représentera 360 nuitées.

Les participants déjeuneront à l'espace Gramont où se tiendra également une séance de dégustation des vins et fromages régionaux. La soirée de gala se tiendra à la Citadelle. Une visite de la maison natale de Louis Pasteur est également prévue à Arbois.

En cas d'accord, la dépense totale de 2 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

Il s'agit d'une première attribution de subvention.

III. Accord d'une aide en nature (non assortie d'une subvention)

Il est proposé par ailleurs de répondre favorablement à une demande d'aide en nature pour la tenue du 66^{ème} congrès des Alcooliques Anonymes qui se tiendra à Besançon (Micropolis) les 7 et 8 novembre prochain.

Les organisateurs n'ont pas sollicité de subvention mais uniquement le dispositif aide en nature (prêt de plantes vertes et la fourniture d'un calicot) qui accompagne habituellement les bénéficiaires d'une subvention du fonds congrès qui le souhaitent

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue 2 000 € pour l'Association Centre de Recherche sur Pseudomonas.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

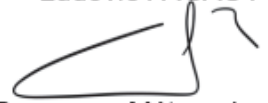
Pour extrait conforme,

L'Adjointe à la culture, au patrimoine
historique et aux espaces culturels,
Anne-Rachel SCHERTZ



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.

Document signé électroniquement